

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	2ème
Nom de site		Numéro	T10565
Adresse du site	8, rue du Port Mahon	Hauteur	R+8 (29m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve de 3 antennes existantes		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	19/07/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	07/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	07/03/2020
Historique et contexte	néant

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 0, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	4m en dessous de l'antenne	Tilts (degrés)	3 à 12°
Estimation	0° <2V/m / 120° <3V/m / 240° <3V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>néant</i>
Divers	Pas de mesures récentes		

Incidence visuelle

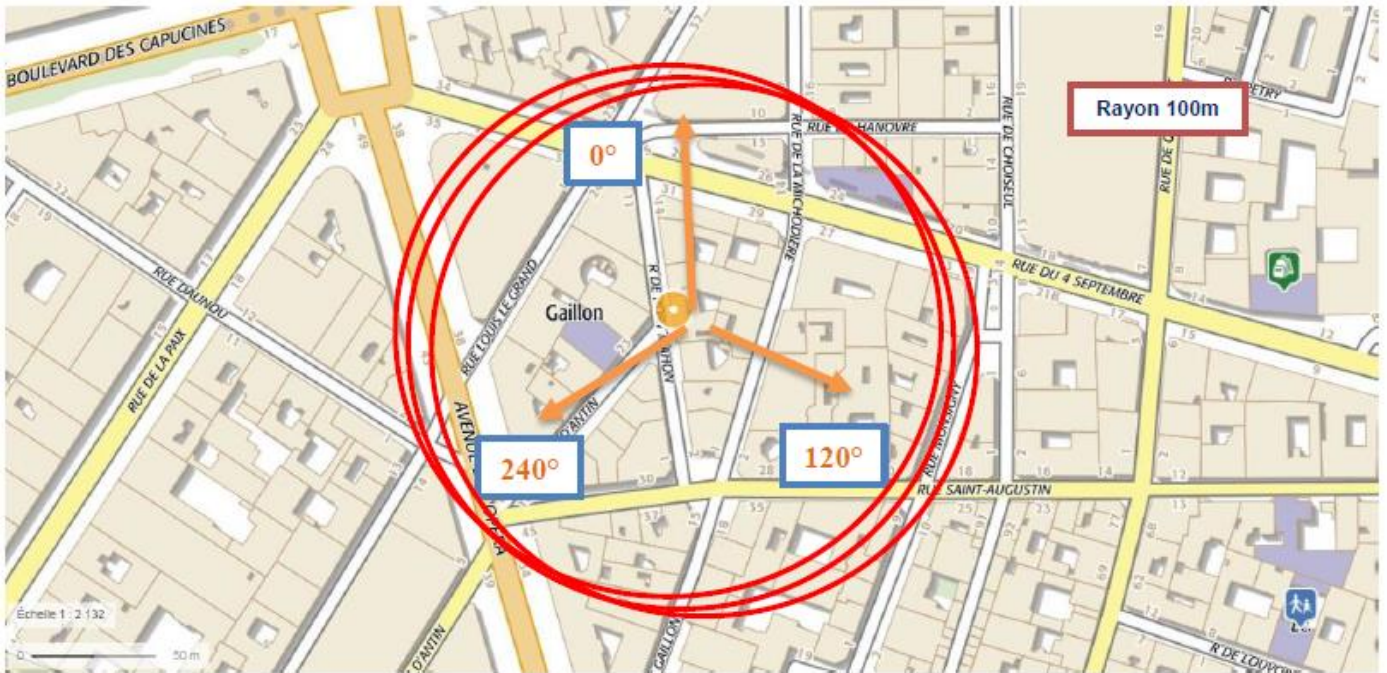
Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux accueillant en plus le 700 MHz. 3 antennes existantes de plus petite taille seront désactivées au titre de réserve antenne.
Zone technique	des modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés au pied des antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	31.33m

Date :

Conformité du dossier

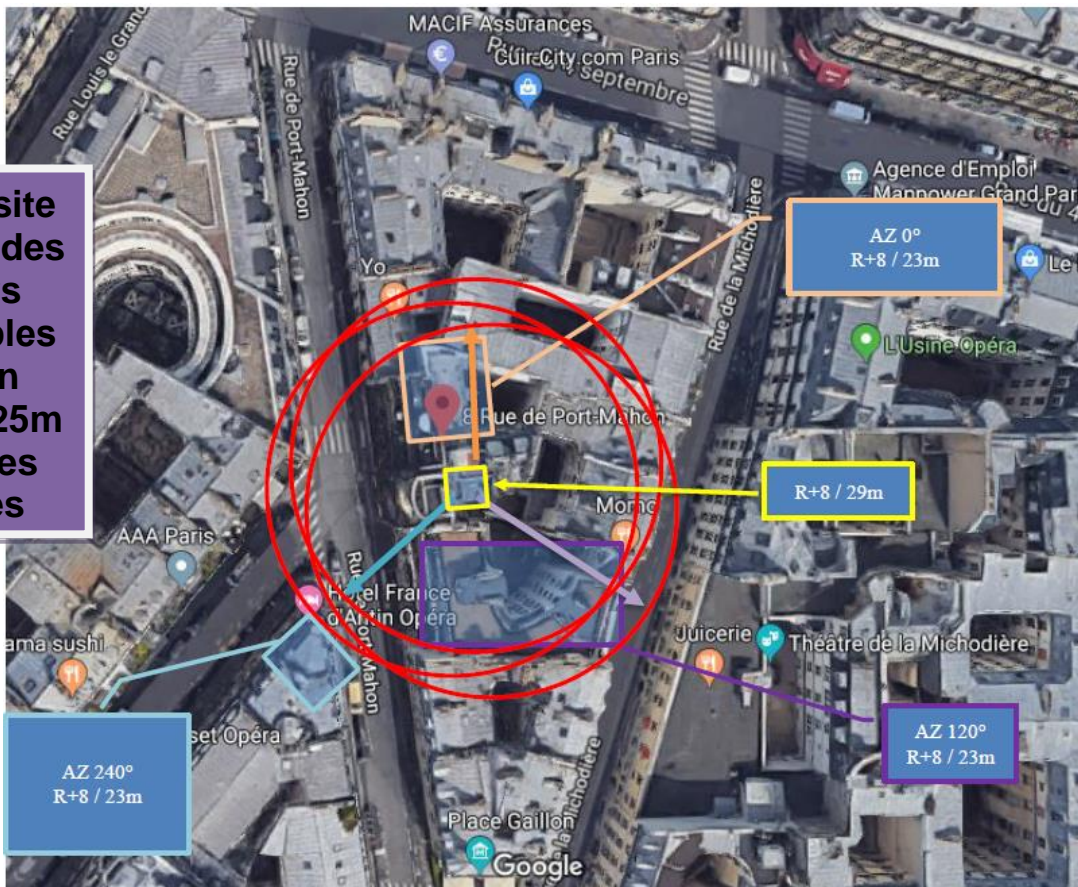
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ

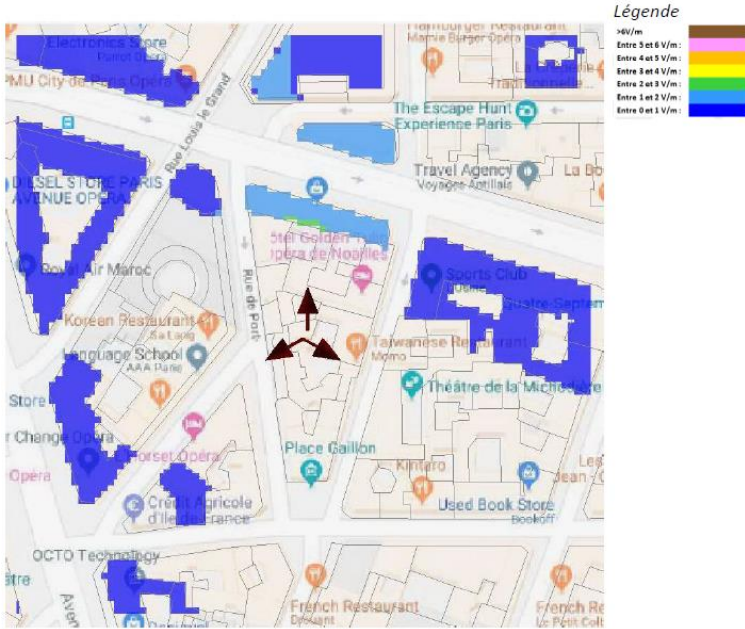
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

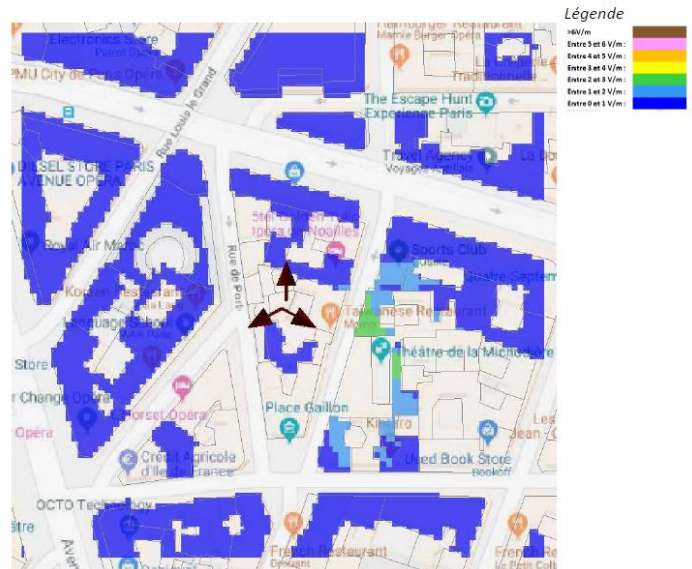
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.
 La hauteur correspondante est de 25,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.
 La hauteur correspondante est de 22,5 m.



Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 2-3 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	25,5 m	22,5 m	16,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté : pas de modification visible



Vue des Azimuts**Azimut 120 ° :****Azimut 240 ° :**